

Hiérarchie de facturation pour la préparation de médicaments composés



La hiérarchie de facturation ci-dessous permet à la pharmacie de déterminer comment soumettre une demande de règlement visant un médicament composé (préparé en pharmacie).

Exemple avec DIN – Facturation d'un médicament composé contenant un DIN existant.

1. Si l'ingrédient médicamenteux actif principal contient un DIN, la pharmacie doit utiliser ce DIN lorsqu'elle transmet la demande de règlement concernant le médicament composé.
 - a. Exemple : hydrocortisone à 2 % sous forme de poudre dans la crème Fucidin.
 - b. Doit être facturé au moyen du DIN de Fucidin.
 - c. La demande de règlement sera acceptée ou refusée selon que Fucidin est couvert ou non par le régime de l'adhérent.

Exemple avec DIN – Facturation d'un médicament composé contenant plusieurs DIN.

2. Si le médicament composé contient plusieurs DIN, le DIN de l'ingrédient médicamenteux actif principal doit être utilisé pour facturer le médicament.
 - a. Exemple : solution de Prevacid (capsule de Prevacid dans une solution de bicarbonate de sodium – le bicarbonate de sodium a un DIN).
 - b. Doit être facturé au moyen du DIN de Prevacid.
 - c. La demande de règlement sera acceptée ou refusée selon que Prevacid est couvert ou non par le régime de l'adhérent.
3. Si le médicament composé contient plusieurs DIN en proportions égales, le DIN de l'ingrédient médicamenteux actif le plus coûteux doit être utilisé pour facturer le médicament.
 - a. Exemple : pommade pour mamelons (mupirocine/Betaderm/Vaseline/nystatine – la mupirocine est l'ingrédient actif le plus coûteux).
 - b. Doit être facturé au moyen du DIN de la mupirocine.
 - c. La demande de règlement sera acceptée ou refusée selon que la mupirocine est couverte ou non par le régime de l'adhérent.

Exemple avec PIN – Facturation d'un médicament composé ne contenant pas d'ingrédient actif assorti d'un DIN.

4. Si aucun DIN n'est connu, la pharmacie peut se reporter à la liste des NIP des médicaments composés admissibles, afin de déterminer si le médicament composé satisfait aux critères d'admissibilité de TELUS Santé.
 - a. La pharmacie doit alors facturer le médicament composé en utilisant le NIP approprié de TELUS Santé, déterminé selon l'ingrédient médicamenteux actif principal du médicament composé ou l'ingrédient médicamenteux actif le plus coûteux si le médicament est composé d'ingrédients en proportions égales.
 - b. Exemple : acide salicylique en concentration de 60 % dans une base de gelée de pétrole
 - c. La pharmacie doit soumettre la demande en utilisant le NIP de médicament composé avec acide salicylique à > 40 % de TELUS Santé (00991 186) : ACIDE SALICYLIQUE TOPIQUE (40 % OU PLUS).
 - d. La demande de règlement sera acceptée si le NIP de médicament composé de TELUS Santé (00991 186 : ACIDE SALICYLIQUE TOPIQUE [40 % OU PLUS]) est couvert par le régime de l'adhérent et sera refusée si le NIP n'est pas couvert.
5. Si aucun DIN n'est connu, la pharmacie peut se reporter à la liste des NIP des médicaments composés admissibles, afin de déterminer si le médicament composé satisfait aux critères d'admissibilité de TELUS Santé.
 - a. La pharmacie doit alors facturer le médicament composé en utilisant le NIP approprié de TELUS Santé, déterminé selon l'ingrédient médicamenteux actif principal du médicament composé ou l'ingrédient médicamenteux actif le plus coûteux si le médicament est composé d'ingrédients en proportions égales.
 - b. Exemple : pommade de nifédipine à 0,4 %
 - c. La pharmacie doit soumettre la demande en utilisant le NIP admissible de TELUS 00991 197 : AUTRES MÉDICAMENTS COMPOSÉS ADMISSIBLES.
 - d. La demande de règlement sera acceptée si le NIP de médicament composé de TELUS Santé (00991 197 : AUTRES MÉDICAMENTS COMPOSÉS ADMISSIBLES) est couvert par le régime de l'adhérent et sera refusée si le NIP n'est pas couvert.